



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois  
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°114  
juillet 2014

## LE MOT DE LA 1<sup>re</sup> ADJOINTE

*Intergénérationnel, tissu associatif, bien vivre ensemble, ces mots ont une importance capitale dans la vie de notre village. Mais comme au rugby ou au foot, il ne suffit pas d'avoir de bons éléments, encore faut-il que « la mayonnaise prenne » ; on ne gagne pas avec des individualités, ce n'est qu'avec un bon collectif que l'on peut prétendre à la victoire.*

*On prend donc tout ça, on mélange bien et voilà que Bize devient incontournable. Son Freestyle dont l'équivalent doit ressembler à Bercy, ses feux d'artifice renommés dans toute la région, sa fête de l'Olivier... En quelques jours, ils sont des milliers à passer par Bize. Tout cela serait impossible sans le monde associatif.*

*Plus modestement, il faudra bientôt penser à la rentrée ; vous avez entendu parler des nouveaux rythmes scolaires : le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a fait un travail formidable, à tel point que d'autres villages envient notre projet. Là aussi les associations ont un grand rôle et du plus jeune au plus ancien tout le monde à sa place.*

*Pour bâtir un projet, pour vivre un événement, on est capable de s'unir, de se retrousser les manches et d'avancer ensemble, mais au quotidien ?...*

*Le chien du voisin, la voiture mal garée, les jeunes en cyclo, le coq qui chante trop tôt, le sens interdit qu'on ne respecte pas, untel qui s'approprie l'espace public, un autre qui confond la rue et le bistrot : ça c'est la vie de tous les jours et là, les choses deviennent plus compliquées. Pour préserver la liberté de chacun, nous voilà obligés de prendre des arrêtés, de verbaliser, de réglementer, d'intervenir, de sermonner ; où est passé le respect de l'autre ? Il suffirait pourtant que chacun y mette du sien !*

*« Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas que l'on te fasse, réfléchis avant de faire quelque chose, inverse les rôles ». Ces mots ont résonnés (ou raisonnés !) pendant toute mon enfance. Aujourd'hui, face à l'individualisme et l'égoïsme, ces mots sont encore plus vrais. Bien sûr il y a la maison, mais il y a aussi le voisin, la rue, le quartier, le village... Ne l'oublions pas, nous sommes tous concernés, car il ne tient qu'à vous, qu'à nous que Bize reste Le village où il fait bon vivre.*

Sincèrement dévouée,

Lydie FAURE

**MAISON DE SANTÉ DE BIZE**  
Téléphone unique pour tous les personnels de santé :  
**04 68 46 10 55**

## Déchets et encombrants

On continue à trouver à proximité des conteneurs à ordures des dépôts sauvages de déchets qui n'entrent pas dans la catégorie des "ordures ménagères" et donc ne vont pas dans les conteneurs. Ces déchets ne sont pas enlevés par les bennes de collecte. Dans un souci de propreté et de salubrité ils sont ramassés plusieurs fois par semaine par les employés municipaux qui les apportent en déchetterie. **Or ces apports sont facturés à la commune de Bize** par le Grand Narbonne selon des tarifs en fonction de leur nature (cartons, déchets verts, ferraille, etc.). Ces dernières années, la facturation est de l'ordre de 4000€ par an. **Par contre les apports des déchets sont gratuits pour les particuliers.**

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-17h30

N° de tél. : 04 68 46 34 09

**Les dépôts sauvages sont passibles d'une contravention.** Les personnes n'ayant pas la possibilité de transporter elles mêmes leurs déchets ou encombrant, à la déchetterie, peuvent faire appel à des micro-entreprises assurant des services à la personne. Les coordonnées de ces entreprises travaillant sur la commune peuvent être obtenues en mairie. Dans la mesure des disponibilités des employés municipaux, les enlèvements peuvent être assurés par la mairie. Ils sont facturés sur la base du tarif de la déchetterie à la commune, de la fourniture d'un véhicule et du personnel communal.

## Eau potable et assainissement

Les règlements de l'eau et de l'assainissement applicables sur la commune de Bize sont ceux du Grand Narbonne pour les communes dites "en régie". Tout règlement antérieur n'est plus valable. Ces règlements sont disponibles sur internet sur le **site du Grand Narbonne** :

☛ Rubrique 02 - À votre service

→ Onglet eau et assainissement

➤ Onglet l'eau potable. *En bas de page, règlement de l'eau et de l'assainissement* ☛ télécharger le règlement

➤ Onglet l'assainissement de l'eau. *En bas de page, règlement de l'eau et de l'assainissement* ☛ télécharger le règlement

*Ces règlements peuvent être également être retirés en mairie.*

## !! FLASH INFO !!

Un dentiste va s'installer à proximité de la Maison de Santé au dernier trimestre 2014.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2014, principales décisions :

### TARIFS DE LOCATION À LA JOURNÉE, AUX HABITANTS DE BIZE, DE SALLE ET DE MATÉRIEL :

- Salle des fêtes (y compris tables et chaises nécessaires):
  - location : 115€ - caution : 450€ (*tarifs inchangés depuis 2001*)
- Salle des fêtes avec local, nouvellement aménagé, pour le réchauffement des plats et le lavage:
  - location : 200€ - caution : 600€
- Le tarif de location des tables et chaises n'est pas modifié:
  - location de chaises : 1€ par groupe de cinq chaises
  - location de tables : 3€ l'unité
  - caution : 150€, quel que soit le nombre de tables et chaises louées.
- Petits chapiteaux/stands (*valeur environ 1000€*):
  - location : 40€ - caution : 500€
- Le prêt de salle et de matériel est gratuit pour les associations bizoises. Elles doivent uniquement déposer une caution spéciale.
- La petite salle de l'ancienne caserne des pompiers au Champs de Foire n'est plus à louer ; elle deviendra un local mis à disposition des jeunes de la commune.

### CHANTIER JEUNES 2014:

Dans le cadre de l'opération "Chantiers jeunes 2014", la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne, mettra gratuitement à disposition de la commune, du 4 au 14 août 2014, une équipe de 17 jeunes avec leur encadrement. Ces jeunes, issus de plusieurs communes de l'agglomération, travailleront le matin aux débroussaillages du chemin de Cacau et de l'ancien chemin du Portel. L'encadrement technique du chantier sera assuré par des membres de l'association Bize Patrimoine.

### VOIRIES DES LOTISSEMENTS AU LIEU DIT "LES AIRES":

Deux lotissements sont en préparation chemin de Saint-Michel (*chemin du cimetière*): le lotissement de la société d'HLM Habitat Audois et celui de la société "Terre Bleue Roussillon", "le Clos St-Michel". Les voiries et espaces publics de ces deux lotissements seront incorporés dans le domaine public de la commune après la fin des travaux.

### APPEL D'OFFRE POUR UN MARCHÉ DE CONSEILS:

Un appel d'offre pour un marché, d'une durée de quatre ans, en matière de conseils, études, maîtrise d'œuvre, est lancé auprès des bureaux d'études techniques compétents dans les domaines infrastructures, voiries et réseaux. Le cabinet Gaxieu de Béziers avait obtenu précédemment un marché analogue aujourd'hui arrivé à expiration.

### INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX:

Les indices suivants ont été fixés :

- Le maire, Alain Fabre: 39,8%
- La première adjointe, Lydie Faure ; le deuxième adjoint, David Bandinelli et le troisième adjoint, Patrick Resplandy: 13,3%, chacun

## COMMERCE ET ARTISANAT

Le maire et le Conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

**Aux Trésors de Bize Antiquité-Brocante**

Maria Lopes - 04 68 40 23 76

et à **Chez Jean-Marc restaurant**

nouvelle appellation du restaurant l'Appaloosa

04 68 46 34 95

● La quatrième adjointe, Véronique Mary (*par ailleurs vice-présidente du SIVU CIAS*) : 8%

● Thierry Montaudry, conseiller municipal délégué à la police de la circulation et police administrative: 6%

● Jacqueline Poincet, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales: 6%

● Raymond Vié, conseiller municipal délégué aux affaires administratives et juridiques: 4%

● Daniel Le Dantec, conseiller municipal délégué à l'information et à la communication: 3,2%

● Véronique Peyras-Mary, conseillère municipale déléguée aux écoles communales: 2%

Le point d'indice net représente actuellement 34€ par mois. La répartition de ces indemnités résulte d'un partage de l'enveloppe légale prévue pour les communes de notre taille

## QUELQUES CONSEILS EN CAS DE CANICULE

La canicule peut mettre en danger notre santé en cas de fortes chaleurs caractérisées par une température nocturne de 24° et plus, et diurne de 33° et plus et ce pendant plusieurs jours.

Pour éviter tous désagréments, il est conseillé :

- de boire beaucoup d'eau (*minimum 1,5 litre par jour*),
- de ne pas rester en plein soleil,
- de ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- de tenir sa maison à l'abri de la chaleur.

Les personnes âgées, isolées ou handicapées, peuvent s'inscrire en mairie, afin de bénéficier d'aide et de suivi en cas de canicule.

## URBANISME :

### RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

La Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) nous informe que la quasi totalité de la commune de Bize est soumise au risque "**retrait-gonflement des argiles**" de niveau B (risque faible à moyen). La zone B2 est une "**zone sur laquelle la survenance de sinistre est possible en cas de sécheresse importante**".

La présence de ce risque entraîne des mesures préconisées ou obligatoires applicables lors de la réalisation de nouvelles constructions et pour certaines, aux constructions existantes.

Un guide sur ce risque est disponible sur le site internet des Services de l'état à l'adresse :

[www.aude.gouv.fr/risque-retrait-et-gonflement-des-r796](http://www.aude.gouv.fr/risque-retrait-et-gonflement-des-r796)

Un document peut aussi être consulté en mairie.

## Le Défenseur des Droits

- Vous vous estimez :
    - lésé par un service public - victime d'une discrimination
  - Les droits d'un mineur ne sont pas respectés
- Vous pouvez saisir gratuitement le délégué départemental du Défenseur des Droits qui pourra intervenir.
- Un document détaillé sur ce défenseur des Droits est disponible en mairie.

## INFOS CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Si vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel et qu'après une première réclamation votre litige persiste, le médiateur national de l'énergie peut vous aider, vous conseiller et intervenir auprès de votre opérateur.

Renseignements sur : [energie-mediateur.fr](http://energie-mediateur.fr)

Contact : Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n°59252 - 75443 Paris cedex 09

Démarches, droits et économies d'énergie : [energie-info.fr](http://energie-info.fr)

Service d'information des consommateurs : 0800 112 212 (numéro vert)